



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### **Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental**

**Rapport n° CP/2016/374**

**Service gestionnaire :**

M3 - Entretien et exploitation

**Résumé :**

Le Département peut autoriser d'autres collectivités à réaliser des travaux d'investissement sur son domaine public routier. Il demande en règle générale que soient pris en charge la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages ainsi construits par ces collectivités. Le présent rapport vise à proposer de valider les projets de conventions à conclure avec les collectivités concernées en vue de définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance du domaine public routier départemental en et hors agglomération.

Ces projets de conventions ont été établis à partir d'un modèle-type approuvé par délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2011 (n° CP/2011/619).

Pour satisfaire leurs besoins, des collectivités (en règle générale, il s'agit de Communes et/ ou de Communautés de Communes) sont amenées à devoir réaliser, dans le cadre de leurs compétences, des travaux d'investissement sur le domaine public routier du Département, comme par exemple des trottoirs et caniveaux le long des routes départementales en traverses d'agglomération, des carrefours d'accès au réseau routier départemental de zones d'extensions urbaines, etc....

Le Département peut autoriser ces collectivités à réaliser ces aménagements, et demande en règle générale que soient pris en charge la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages ainsi construits.

Pour organiser et définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance, et les interventions sur le domaine public routier départemental conformément à sa politique, le Département conclut des conventions avec ces collectivités.

Le présent rapport vise à proposer de valider l'application de la convention-type approuvée en Commission Permanente le 5 septembre 2011, éventuellement de manière adaptée aux contextes et spécificités, aux collectivités qui en ont fait la demande et dont la liste se trouve en annexe au présent rapport.

La Commission Territoriale Ouest a donné un avis favorable en date du 27 juin 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des projets de conventions relatives à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental à intervenir avec les collectivités figurant dans le tableau annexé (conventions établies à partir du modèle approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011), et autorise le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à les signer.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'BIERRY'.

Frédéric BIERRY